

Perpignan >

Incendie des Bouillouses "On ne doit pas banaliser le risque"



Les pompiers avaient dû mener une lutte acharnée.
© Photo Fred Berlic

Tout est parti en deux secondes. Il y avait trop de vent, on s'est mis à l'abri contre une paroi rocheuse et un buisson a pris. On est complètement désolés de ce qui s'est produit. On s'excuse".

Jérôme et Ingrid sont deux étudiants de 21 ans, tout ce qu'il y a d'ordinaire. Tous deux en BTS, lui dans une filière liée à l'environnement, elle dans le management. Un joli petit couple, navré et visiblement mal à l'aise, hier à la barre du tribunal correctionnel de Perpignan à expliquer

comment le 24 août dernier, alors qu'ils ont voulu faire une 'grillade' aux Bouillouses, le feu a échappé à leur contrôle, détruisant environ 80 hectares de végétation. L'incendie a été circonscrit au bout de quatre jours.

"Il faut un avertissement sévère"

Ce week-end-là, ils étaient venus "en amoureux" faire une randonnée dans le massif du Capcir. Arrivés près de l'étang de l'Esparver, ils avaient installé leur bivouac et avaient voulu faire griller la truite pêchée l'après-midi même ainsi que quelques merguez. Pour ce, ils avaient monté "de bric et de broc" le petit barbecue portatif acheté avant le départ, "spécial" pour la montagne, et avaient tenté de l'allumer près de l'eau. Or, le feu ne prenait pas. Ils s'étaient donc mis à l'abri d'une falaise, près de broussailles. Et tout s'était embrasé...

«Vous savez, je suis venu régulièrement près de ce lac ces dernières années pour des stages de pêche, encadrés par des professionnels de la montagne. Chaque soir, ils allumaient un feu. J'ai cru que je pouvais faire pareil, raconte Jérôme. Le feu de la Jonquera ? Oui, on en avait entendu parler. On était sensibilisés sans l'être. On ne pensait pas que cela puisse nous arriver.". "On se dit que ça n'arrive qu'aux autres", glisse discrètement Ingrid. "J'ai bien entendu les regrets manifestés par ces deux jeunes" entame le procureur. "Mais il y avait six avertissements signalant l'interdiction sur leur chemin. Ils n'ont pas vu ces panneaux ?". "Acte involontaire mais stupide et inconscient", martèle encore le ministère public. Fort heureusement, il n'y a pas de perte humaine, pas de blessé. On ne va pas leur faire porter tout le poids de tous les incendies qui ont eu lieu cet été dans les P.-O. mais il faut un avertissement. Sévère. Pour eux, et pour toutes les personnes susceptibles d'aller sur ces sites magnifiques et protégés". Et de requérir une peine de 6 mois de prison avec sursis pour chacun des prévenus.

"Pas utile de faire le procès de l'exemple"

"Je crois que le procureur se trompe de dossier. Ce n'est pas celui de l'incendie de Figueres, rétorque Me Philippe Capsié pour la défense. Il n'est pas utile de vouloir faire le procès de l'exemple. Car, ces jeunes sont exemplaires. Ils ont immédiatement donné l'alerte et cela a été capital. Ils ont rappelé trois fois les secours, ils sont restés sur place et ont d'eux-mêmes rejoint les gendarmes de Mont-Louis". Avec virulence, l'avocat a alors tenté d'écarter les deux circonstances aggravantes.

Un, la volonté délibérée de violer la disposition de la loi. "Il faut être fou pour le penser une demi-seconde, ils sont amoureux de la nature. Comprenne qui pourra de la politique de prévention des feux de forêt pratiquée par le préfet. Tout feu est interdit du 1er juin au 30 septembre. Seul est toléré l'emploi du feu dans des endroits spécialement aménagés. C'est incompréhensible."

Deux, la destruction irréversible de l'environnement. "Le directeur de l'ONF confirme que la nature se régénérera. En France, sur les 10 dernières années, la forêt a progressé de plus de 25 %. Pour ces jeunes, une peine d'emprisonnement est infamante et disproportionnée."

Le tribunal a finalement décidé de les condamner à 5 mois de prison avec sursis.